

LISTE DES 11 ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX NECESSAIRES A LA BONNE PRATIQUE SPORTIVE DANS LES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

SAISON 2010-2011

1/ RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- Affichage dans les équipements sportifs des diplômes, titres et cartes professionnelles des personnes enseignant ou encadrant une activité physique et sportive ou entraînant des pratiquants contre rémunération.
- Présence obligatoire d'un responsable de l'association pendant chaque séance.
- Présentation systématique à l'accueil d'une carte valide d'adhérent de l'association.
- Signature par le responsable de l'association de la feuille de présence au début de chaque séance, en mentionnant le nombre précis de participants.
- Respect des horaires qui figurent sur les autorisations de créneaux, qui s'entendent pour l'entrée et la sortie de l'équipement, incluant le temps d'habillage et de déshabillage.
- Information du Bureau de la Réservation des Equipements Sportifs en cas de non utilisation de créneau ou de modification dans les statuts de l'association, avec envoi des pièces justificatives.

2/ RESPECT DES PERSONNES, DES LOCAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Courtoisie et convivialité réciproques tant avec les agents d'accueil qu'avec les autres utilisateurs des équipements sportifs, notamment lors des changements de créneaux.
- Respect des règles d'hygiène et de propreté communes à tous les usagers pour garantir le bon état des locaux avant chaque nouveau créneau.
- Garantie des normes de sécurité de toutes les activités, en évitant les nuisances sonores, et remise en état des équipements particulièrement après les manifestations exceptionnelles, sportives ou non sportives.
- Sensibilisation des adhérents et licenciés aux valeurs et à l'esprit sportifs ainsi qu'au respect des engagements de l'association dans son ensemble.
- Respect des règles fondamentales de développement durable, telles que l'utilisation maîtrisée de l'eau et de l'énergie et la gestion raisonnée des déchets dans les équipements sportifs municipaux.